

LE PARTI COMMUNISTE DE BELGIQUE

L'attitude d'un parti ouvrier durant les luttes importantes de la classe constitue la meilleure occasion de voir, sans équivoque, ses positions réelles et la perspective dans laquelle, pour lui, s'insère le combat qu'il mène. Il en est ainsi de l'attitude du P.C.B., que nous pouvons qualifier (nous verrons plus loin que le qualificatif est justifié) de *réformisme conséquent*. Nous voulons dire par là une politique qui s'insère dans un cadre qui est fondamentalement le même que celui de la social-démocratie belge (le P.S.B.), avec le bénéfice d'une plus grande continuité, sans que la perspective réformiste ne soit enrobée des savantes arabesques que l'opportunisme des parlementaires trace autour de la ligne de conduite qui est celle de la droite social-démocrate belge.

On sait que la direction qui en 1954 remplaça l'équipe Laland amorça une ligne de conduite différente par rapport aux travailleurs socialistes, dans le but précisément de briser l'isolement dans lequel le P.C. s'était progressivement placé depuis 1947. Les militants communistes purent alors esquisser *quelques pas corrects mais timides envers les travailleurs socialistes, sans toutefois pouvoir faire mieux que d'être à la remorque de ceux-ci*.

La lente radicalisation de la classe ouvrière belge, qui s'amorça dès 1954 (adoption du programme des « réformes de structure » par le Congrès de la F.G.T.B.) pour s'amplifier au travers de la grève des métallurgistes sous le gouvernement Van Acker à participation socialiste (1957) jusqu'à l'heure actuelle, s'opéra pratiquement indépendamment du Parti Communiste, qui continua à s'affaiblir (d'un nombre de membres dépassant 100.000 en 1945, il dégringola à 50.000 vers 1950 et aux environs de 10.000 en 1958) (1).

UNE AMBIGUITE FONDAMENTALE

Ce n'est qu'après que la discussion ouverte au lendemain de l'échec électoral du P.S.B. (1958) aboutit à l'adoption des « réformes de structure » (1959) par le P.S.B., que le Parti Communiste adopta lui aussi, ces réformes de structure et les intégra dans un programme dont les axes étaient :

1. La réduction de dix milliards des dépenses militaires.
2. L'augmentation générale des salaires.
3. Réformes de structures économiques et sociales.

(Ernest Burnelle, secrétaire national du P.C. : *Le Mouvement ouvrier belge a-t-il un programme ?*, Bruxelles, mai 1960, pp. 12-13).

Les points de ce programme sont ici, on le voit clairement, infiniment moins précis que ceux qu'avance la tendance centriste de gauche du P.S.B.. Ceci vaut aussi pour toute une série de mots d'ordre (« Quittons l'O.T.A.N. » etc.) avancés par la tendance gauchissante du P.S., qui ne furent repris (sous une forme plus timide : « Décrochage de l'O.T.A.N. ») comme mots d'ordre par le P.C. qu'après que cette tendance les ait fait entrer dans la vie politique.

Qui plus est, jamais le Parti Communiste n'entreprit de présenter ces « réformes de structure » comme des mots d'ordres transitoires, comme des mots d'ordre devant, au travers des luttes qu'on mène pour les réaliser, remettre le régime bourgeois en question (2). Voilà le point le plus

important, le point qui différencie un parti qui n'est communiste que par procuration, d'un parti réellement communiste.

C'est cela qui explique cette ambiguïté fondamentale de la politique du P.C. belge qui développa depuis 1959 la propagande pour les « réformes de structure », qui l'interrompit durant toute la durée de la grève de décembre 1960-janvier 1961, pour la reprendre ensuite dans sa propagande électorale.

Nous n'en voulons comme preuve que ce seul extrait du « Drapeau Rouge » quotidien du P.C., du 20 janvier 1961, c'est-à-dire après que la direction de l'Action Commune socialiste (qui groupe le P.S., les syndicats F.G.T.B., les mutuelles et les coopératives socialistes) ait proposé un programme de négociation immédiate pour mettre fin à la grève, programme qui reproduisait une pâle version émasculée des réformes de structure, dont la publication souleva de multiples protestations de grévistes : « *Nous ne comprenons pas pourquoi votre programme de négociations immédiates prévoit des propositions comme certaines réformes de structure qui en raison de leur importance et de leur complexité relèvent plutôt d'un programme à soumettre au pays lors d'une consultation électorale* ».

UNE PERSPECTIVE PUREMENT ELECTORALISTE

Perspective purement parlementarisme et électoraliste dont, c'est ce que montre la collection du « Drapeau Rouge » : le 20 décembre, jour du démarrage de la grève, l'éditorialiste du « Drapeau Rouge » écrit : « *Si une demi-douzaine de parlementaires semblent déjà décidés à rejeter la mauvaise loi, il y en a encore une série qui, par intérêt, par pressions, par routines politiques ou par « surdité » ont résisté à l'appel du pays. Nous sommes convaincus que l'action massive peut réveiller un certain nombre de consciences parlementaires.* » Le secrétariat national du P.C. constate dans un communiqué du 21 décembre (« Drapeau Rouge » du 22 décembre) que « *la grève générale se développe d'une manière irrésistible* » et déclare qu'il « *faut que les parlementaires qui, jusqu'ici, soutenaient la loi unique comprennent que le moment est venu de tenir compte de la volonté populaire.* »

Ce souci de centrer l'action vers le Parlement restera le souci dominant des dirigeants staliniens tout au long de la grève ; cependant, un décalage apparut à certains moments entre la direction et des militants subissant plus ou moins fortement la pression de la base, des événements, ou de la gauche socialiste : alors que dans un communiqué du 4 janvier (Le « Drapeau Rouge » du 5 janvier), le Bureau Politique déclare que « *la proposition formulée par le P.C. d'organiser une journée nationale de délégations ouvrières au Parlement aurait, si elle était retenue et appliquée, un effet sans doute décisif sur le déroulement de la lutte* » (sic !) et que, à Bruxelles, les dirigeants communistes et les militants responsables donnent pour consigne de saboter les cris de « Marche sur Bruxelles » avancés par la tendance centriste de gauche du

(1) Retrouvant par là ses effectifs (10.000) de 1939. La comparaison avec 1939 n'est cependant valable que dans une mesure limitée, les critères de recrutement de l'époque étant plus sévères que l'absence actuelle de critère.

(2) Il n'entre pas dans le cadre de cet article de rechercher les causes de cette orientation des partis communistes. Elles ont été souvent analysées dans ce journal.